

FS-R MARINE MARS 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ouvrons cette réunion avec une inquiétude très forte. Les personnels ont le sentiment que la prévention recule, que les garanties s'effritent et que l'on demande toujours plus d'efforts avec des moyens en berne. Derrière les mots de simplification, d'optimisation ou de rationalisation, **la CGT** voit surtout une chose : des pertes de droits, des charges supplémentaires pour les agents, et une responsabilité de plus en plus à la charge des salariés.

La CGT demande un vrai bilan qualitatif des réunions des différentes FS, les thématiques abordées, les sujets récurrents, les points de blocage et le niveau de résolution atteint. Si les mêmes problèmes reviennent réunion après réunion, il faut bien finir par se demander pourquoi ils ne sont pas réglés. Sur les moyens humains et techniques de la SST, la position de **la CGT** est très claire : ils ne sont pas à la hauteur des besoins. Il est impossible d'assurer une prévention sérieuse si les équipes sont trop restreintes, si les outils sont dispersés, si les données arrivent trop tard et si les établissements doivent bricoler avec des moyens de fortune. **La CGT** ne confond pas la gestion comptable et la prévention réelle.

La CGT conteste la remise en cause du suivi renforcé pour certaines catégories de salariés. Dire que cela permet « d'optimiser les ressources médicales », dans un communiqué, cela sonne bien, mais sur le terrain cela se traduit par moins de surveillance pour certains personnels. Pour **la CGT**, c'est un recul, encore plus pour des personnels qui ont déjà été exposés dans leurs anciennes affectations.

La prévention primaire est essentielle, bien sûr. Mais elle ne doit pas servir de prétexte à affaiblir la prévention secondaire et tertiaire. Ceux qui ont déjà été exposés, ceux qui ont déjà subi, ceux dont la santé a déjà été fragilisée, ne doivent pas être abandonnés.

La CGT pose une question simple sur la mutualisation des informations et des outils : pourquoi ne pas utiliser davantage les logiciels et les moyens déjà financés par le ministère ? Pourquoi laisser chaque service construire sa propre organisation, souvent chronophage, alors qu'un outil interne, simple, partagé, accessible et homogène permettrait de gagner du temps, d'améliorer la fiabilité et d'avoir des chiffres plus récents ? Il faut sortir de la dispersion et de l'empilement d'outils inutiles.

La CGT demande un point précis sur les risques psychosociaux, secteur par secteur. Il faut des chiffres affinés, contrairement à une vision globale qui masque les situations critiques. Quelles actions préventives sont en cours ? Quelles actions correctives ? Quels moyens humains ? Combien de psychologues ? Pour quel périmètre ? Avec quels délais d'intervention ? Et surtout, comment garantir un traitement équitable lorsque certaines situations sont connues localement mais ne remontent pas officiellement ? Notamment lorsqu'elles s'accompagnent de tensions hiérarchiques ou de mises à l'écart. Il faut garantir un traitement juste, indépendant, et réellement protecteur pour les personnels.

Dans le domaine de l'amiante, la colère est toujours là. Elle est légitime. Le décret ASCAA oublie encore par exemple des personnels qui ont travaillé sur le mastic de l'ATL2, aujourd'hui affectés à l'AIA Bretagne et à Cuers. Ces oubliés de l'histoire administrative, ce sont des femmes et des hommes qui ont exposé leur santé, parfois sans protection suffisantes. Ils se voient aujourd'hui exclus d'un dispositif censé reconnaître cette réalité. **La CGT** demande un point précis sur les démarches déjà menées, sur les réponses obtenues, et sur les actions encore possibles. Les personnels ne comprendraient pas qu'on leur dise une fois de plus d'attendre. Ils ont déjà assez attendu.

La CGT demande des clarifications sur les droits des personnels partis au titre de l'ASCAA. Qu'en est-il de leurs droits à la mutuelle, de la part employeur, de leur accès au CPF ? Le flou administratif ne peut pas servir de réponse à des questions de droits concrets.

Sur les travaux insalubres, **la CGT** le dit clairement : la simplification annoncée ne doit pas devenir une fragilisation des droits. À partir de 2026, l'absence d'attestation de régularisation ne doit pas empêcher de corriger rapidement une erreur. Si un état annuel est faux, incomplet ou mal renseigné, il faut que l'ouvrier puisse le faire rectifier sans devoir attendre l'année suivante. Le risque est évident : si l'administration allège la procédure mais retire en même temps les moyens de vérification, elle transfère le risque d'erreurs de l'établissement sur les seuls ouvriers. Ce n'est pas acceptable. **La CGT** demande un pointage automatique, fiable, et contrôlable par l'agent, sans qu'il ait à justifier lui-même son exposition pour corriger ce qui devrait relever de la responsabilité administrative. Les états annuels doivent être contrôlés, datés, signés, et communiqués dans des conditions qui permettent un vrai contrôle par le salarié.

Pour les démarches CMR (Cancérigène Mutagène et Reprotoxique), **la CGT** demande un effort plus important de participation. Trop de données manquent, et trop de sujets de prévention restent invisibles faute de remontées. Une politique de prévention efficace repose sur des établissements qui jouent le jeu.

La CGT interpelle l'administration sur les dangers liés aux batteries lithium-ion. Les zones de stockage à terre se multiplient, mais souvent sans consignes claires et sans espaces sécurisés dédiés. Il est hasardeux de laisser ces stocks se disséminer au gré des besoins sans cadre formalisé.

Les imprimantes 3D fleurissent sur de nombreux établis. Sont-elles répertoriées pour rentrer dans le cadre des émissions contrôlés ou conformes aux normes européennes ? La question de l'adaptation des postes de travail doit enfin être posée sérieusement avec la prise en compte de la formation, des procédures et de la maintenance.

La CGT demande des réponses claires, des engagements écrits, et des mesures concrètes. **La CGT** rappelle son opposition à toute logique qui consisterait à faire porter aux personnels la responsabilité des manques de l'administration. Quand on simplifie les procédures sans donner les moyens de vérifier, on crée des erreurs. Quand on réduit le suivi médical en disant qu'il faut optimiser, on prend le risque d'abandonner des personnels déjà exposés. Quand on oublie des personnels dans un dispositif comme l'ASCAA, on installe de l'injustice.

La CGT veut obtenir des droits effectifs, pas des annonces. **La CGT** veut de la prévention réelle, pas des économies sur la santé. **La CGT** veut de la reconnaissance pour tous les personnels exposés, pas des oublis administratifs. Une attention particulière sera apportée aux résultats de ces constats.